

Conseil Municipal du jeudi 22 octobre 2015

Présents : M.M. Baillès, Gousmar, Bonnet, Duplan, Robert, Tamssom, Métaillé, Magné, Kréher, Aguerralde, Gaubert, Sibra, Fleury.

Absents : M.M. Buffel, Dabas.

Procurations : Buffel à Kréher, Dabas à Bonnet.

SIVOM O.M.

Les ordures ménagères passent à la compétence de la C3G. Le paiement de la taxe qui se basait sur le foncier bâti devient une redevance avec :

- paiement direct à la C3G
- paiement en fonction du nombre d'habitants dans la maison. Plafond : 4 habitants.

Réunion d'information aux membres du CM (Monsieur BOUCHE) : mardi 27 octobre 2015.

3 réunions publiques : 25 novembre → Montjoire

26 novembre → Bazus

10 décembre → Villariès

→ Ramassage : tous les 15 jours (tri)

toutes les semaines (ménager)

→ Puçage des bacs dès février

→ Enlèvement des bacs collectifs

→ Redevance par semestre (la Mairie paiera aussi la redevance pour l'école, stade, cimetières, salle des fêtes...)

Création de poste école (cantine)

Pérennisation de Mme NOUXET, adjointe technique 2^{ème} classe.

Embauche : 25 heures/semaine annualisées.

Vote du CM : unanimité. Délib. Au R.S.

DPU suite à la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue le 29 août 2015 concernant la propriété GARIPUY/RICHARD (AK 16,17,18,41,135,140) transmise par maître GINESTY, 4 et 5 place Wilson 31011 TOULOUSE (surface vendue : 2331 m² avec maison, pour un prix de 270 000€).

M.leM. indique que l'achat par la commune de cette propriété est une opportunité d'intérêt général et l'aboutissement d'un long processus d'acquisition de foncier pour désenclaver la mairie. Il présente sur écran un document récapitulant les principales raisons qui militent pour cette acquisition. Les membres de l'opposition contestent fortement la nécessité de cet achat mettant l'accent, entre autres, sur la vétusté de la maison.

Afin que chacun vote en conscience, sans pression, M.le M. demande un vote à bulletin secret.

Résultats du vote :

- pour l'achat : 11
- contre l'achat : 4
- abstention : 0

Délib.inscrite au R.S.

Admission en non valeur pour non paiement de cantine

Vote : pour → 15 . Délib. Au RS.

Agenda d'accessibilité programmée (suite)

M.le M. indique que le diagnostic réalisé par la C3G est compliqué et confus pour réaliser un agenda simple, efficace et non ruineux. Après consultation de plusieurs il a demandé à un architecte de reprendre le tout en simplifiant. Honoraires : 1500 à 2000 euros.

Bâtiments ALAE

La Mairie s'est positionnée pour reconstruire ces deux bâtiments auprès du Contrat de Territoire. Ce projet sera porté par la C3G avec un financement du C.D.

La Mairie devra certainement céder le terrain pour 1€ symbolique.

Défibrillateur

M.leM. indique avoir envoyé la convention signée à l'adresse indiquée sur cette convention deux fois ! Elle ne serait pas arrivée les deux fois ! Cette convention a donc été retournée une troisième fois en recommandé avec AR !

Cérémonie du 11 novembre

Dimanche 8 novembre à 11H00. Pas de messe. RV place de la Mairie.

Ruisseau Muratis

Noüe attaquée par les ragondins → un pan effondré. Conséquence : route de Villematier inondée.

M.le M. a commandé l'entreprise ANDRIEU pour effectuer les travaux de remise en état.

Economies d'énergie EDF

→ Renforcement réseau CLAPERY → réalisé

→ Eclairage de tout le village

→ Ecole → + de 30 KW on peut choisir un sous-traitant. Choix de rester chez EDF.

Questions diverses p.m.

- Remboursement des frais des élus
- Sens unique pour accéder à la Mairie
- Sécuriser l'entrée de l'école
- Bancs du primaire détériorés
- Local de stockage
- Volets Mairie
- Demande de réponses aux écrits
- Demande de C.R des commissions
- Commission C3G finances...